

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: RATIMOR PLUS BROMA GRAIN BAIT

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2020-0020

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0023993-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	10
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

RATIMOR PLUS BROMA GRAIN BAIT
Rodentimort Grain Bait
Ratimor Plus Grain Bait
Bromadiolone Grain Bait
Broma Grain Bait
Bromadiolone Grain
Broma Grain

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Unichem d.o.o.
	Adresse	Sinja Gorica 2 SI 1360 Vrhnika Slovénie
Numéro de l'autorisation	BE2020-0020	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0023993-0000	
Date de l'autorisation	04/02/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	27/01/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Unichem d.o.o.
Adresse du fabricant	Sinja Gorica 2 SI-1360 Vrhnika Slovénie
Emplacement des sites de fabrication	Sinja Gorica 2 SI-1360 Vrhnika Slovénie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	Activa Srl.
Adresse du fabricant	Via Feltre 32 IT-20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Tezza Srl. via Tre Ponti 22 IT-37050 S. Maria di Zevio Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0,0029

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (le sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Contient du (de la) ochlorinone (ISO); 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations nationales/régionales

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations nationales/régionales

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – grand public – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestiques
Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: En boîtes d'appâts

Description détaillée:

Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Pour les infestations de souris, utiliser 10g jusqu'à 40g d'appât par postes d'appâtage.

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Placer les postes d'appâtage à 5m l'un de l'autre et réduire à 2m dans le cas d'infestation élevée.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

1. Sachets de thé en papier de qualité alimentaire (10 g - 20 g) emballés dans :
 - Sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE conditionné dans un emballage extérieur en carton ou en fibres jusqu'à 50g
 - Paquets en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) jusqu'à 50 g
 - Sachet en natron jusqu'à 50 g
 - Sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) conditionné dans un emballage extérieur en carton/une boîte en carton ou un emballage natron ou des pots en PP/PE-HD avec couvercle jusqu'à 50 g
 - Pots en PE ou PP avec couvercle jusqu'à 50 g
 - Boîtes en carton ou en fibres avec emballage ou doublure en PE ou PP jusqu'à 50 g
 - Boîtes en carton ou en fibres jusqu'à 50 g
 - Poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable en PE-HD ou polypropylène inviolable. Postes d'appâtage emballés dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 50 g
2. Appâts en sachets de film PP/papier, sachets de film PET/PE, sachets de film PE/papier ou sachets de film PE/aluminium (10 g - 50 g) conditionnés comme suit :
 - Sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE conditionné dans un emballage extérieur en carton ou en fibres jusqu'à 50 g
 - Paquets en PE ou PP jusqu'à 50 g
 - Récipient en PE-HD jusqu'à 50 g
 - Sachet en natron jusqu'à 50 g
 - Paquets jusqu'à 50 g
 - Sac tissé en PP ou sac en papier multicouche jusqu'à 50 g
 - Conteneur en (PP) ou pot (PP ou PE) avec couvercle jusqu'à 50 g
 - Tube en PP ou PE jusqu'à 50 g
 - Poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable en PE-HD ou PP inviolable. Postes d'appâtage emballés dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 50 g
 - Pochette PET/PE, PP/PE ou papier/PE jusqu'à 50 g
 - Paquet en carton ou en fibres avec emballage ou doublure en PE ou PP jusqu'à 50 g
 - Boîte en carton ou en fibres jusqu'à 50 g
 - Sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) conditionné dans un emballage extérieur en carton/une boîte en carton ou un sac natron ou des pots en PP/PE-HD avec couvercle jusqu'à 50 g
3. Autre emballage :
 - Appât en vrac dans un poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable, emballé dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 50g
 - Appâts en vrac sur un plateau (PVC ou polystyrène ou polypropylène ou PET) avec couvercle thermo-soudé (PET/polypropylène ou PET/polyéthylène ou polypropylène) à utiliser avec un poste d'appâtage jusqu'à 50 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

--

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des

postes d'appâtage sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Pour les infestations de rats, utiliser 10g jusqu'à 200g d'appât par postes d'appâtage.
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

1. Sachets de thé en papier de qualité alimentaire (10 g - 20 g) emballés dans :
- Sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE conditionné dans un emballage extérieur en carton ou en fibres jusqu'à 150g
- Paquets en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) jusqu'à 150 g
- Sachet en natron jusqu'à 150 g
- Sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) conditionné dans un emballage extérieur en carton/une boîte en carton ou un emballage natron ou des pots en PP/PE-HD avec couvercle jusqu'à 150 g
- Pots en PE ou PP avec couvercle jusqu'à 150 g
- Boîtes en carton ou en fibres avec emballage ou doublure en PE ou PP jusqu'à 150 g
- Boîtes en carton ou en fibres jusqu'à 150 g
- Poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable en PE-HD ou polypropylène inviolable. Postes d'appâtage emballés dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 150 g
2. Appâts en sachets de film PP/papier, sachets de film PET/PE, sachets de film PE/papier ou sachets de film PE/aluminium (10 g - 150 g) conditionnés comme suit :
- Sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE conditionné dans un emballage extérieur en carton ou en fibres jusqu'à 150 g
- Paquets en PE ou PP jusqu'à 150 g
- Récipient en PE-HD jusqu'à 150 g
- Sachet en natron jusqu'à 150 g
- Paquets jusqu'à 150 g
- Sac tissé en PP ou sac en papier multicouche jusqu'à 150 g
- Conteneur en (PP) ou pot (PP ou PE) avec couvercle jusqu'à 150 g
- Tube en PP ou PE jusqu'à 150 g
- Poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable en PE-HD ou PP inviolable. Postes d'appâtage emballés dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 150 g
- Pochette PET/PE, PP/PE ou papier/PE jusqu'à 150 g
- Paquet en carton ou en fibres avec emballage ou doublure en PE ou PP jusqu'à 150 g
- Boîte en carton ou en fibres jusqu'à 150 g
- Sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) conditionné dans un emballage extérieur en carton/une boîte en carton ou un sac natron ou des pots en PP/PE-HD avec couvercle jusqu'à 150 g
3. Autre emballage :
Appât en vrac dans un poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable, emballé dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 150g
- Appâts en vrac sur un plateau (PVC ou polystyrène ou polypropylène ou PET) avec couvercle thermo-soudé (PET/polypropylène ou PET/polyéthylène ou polypropylène) à utiliser avec un poste d'appâtage jusqu'à 150 g

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – grand public – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir ou rat des greniers
Stade de développement: Jeunes animaux, animaux adultes

Domaine d'utilisation

	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour de bâtiments</p>
<p>Méthode(s) d'application</p>	<p>Méthode d'application: En boites d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets dans le cas d'appâts dispersibles] à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Taux d'application: Pour les infestations de rats, utiliser 10g jusqu'à 200g d'appât par postes d'appâtage. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Placer les postes d'appâtage à 10m l'un de l'autre et réduire à 5m dans le cas d'infestation élevée.</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Grand public (non professionnel)</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>1. Sachets de thé en papier de qualité alimentaire (10 g - 20 g) emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE conditionné dans un emballage extérieur en carton ou en fibres jusqu'à 150g - Paquets en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) jusqu'à 150 g - Sachet en natron jusqu'à 150 g - Sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) conditionné dans un emballage extérieur en carton/une boîte en carton ou un emballage natron ou des pots en PP/PE-HD avec couvercle jusqu'à 150 g - Pots en PE ou PP avec couvercle jusqu'à 150 g - Boîtes en carton ou en fibres avec emballage ou doublure en PE ou PP jusqu'à 150 g - Boîtes en carton ou en fibres jusqu'à 150 g - Poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable en PE-HD ou polypropylène inviolable. Postes d'appâtage emballés dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 150 g <p>2. Appâts en sachets de film PP/papier, sachets de film PET/PE, sachets de film PE/papier ou sachets de film PE/aluminium (10 g - 150 g) conditionnés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sachet extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP) ou PE/PP ou papier/PE conditionné dans un emballage extérieur en carton ou en fibres jusqu'à 150 g - Paquets en PE ou PP jusqu'à 150 g - Récipient en PE-HD jusqu'à 150 g - Sachet en natron jusqu'à 150 g - Paquets jusqu'à 150 g - Sac tissé en PP ou sac en papier multicouche jusqu'à 150 g - Conteneur en (PP) ou pot (PP ou PE) avec couvercle jusqu'à 150 g - Tube en PP ou PE jusqu'à 150 g - Poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable en PE-HD ou PP inviolable. Postes d'appâtage emballés dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 150 g - Pochette PET/PE, PP/PE ou papier/PE jusqu'à 150 g - Paquet en carton ou en fibres avec emballage ou doublure en PE ou PP jusqu'à 150 g - Boîte en carton ou en fibres jusqu'à 150 g - Sachet (PE ou PE/PP ou PP ou papier/PE) conditionné dans un emballage extérieur en carton/une boîte en carton ou un sac natron ou des pots en PP/PE-HD avec couvercle jusqu'à 150 g <p>3. Autre emballage :</p> <p>Appât en vrac dans un poste d'appâtage à souris ou à rats pré-rempli ou rechargeable, emballé dans un emballage extérieur en carton ou en blister thermo-soudé ou un sac thermo-soudé jusqu'à 150g</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appâts en vrac sur un plateau (PVC ou polystyrène ou polypropylène ou PET) avec

couvercle thermo-soudé (PET/polypropylène ou PET/polyéthylène ou polypropylène) à utiliser avec un poste d'appâtage jusqu'à 150 g

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les points d'appât dans des zones non inondables.
- Remplacer tous les appâts dans un poste d'appât où ils ont été endommagés par l'eau ou contaminés par la saleté.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant l'utilisation de produits rodenticides, des méthodes de lutte non chimiques (pièges, par exemple) doivent être envisagées.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Retirer les appâts restants ou les postes d'appâts à la fin de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents (par exemple pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs), ou en tant qu'appâtage pulsé.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement montrer que:

- - le produit doit être utilisé dans des postes d'appât inviolables adéquats (par exemple, "utiliser uniquement dans des postes d'appât inviolables").

- - les utilisateurs doivent étiqueter correctement les postes d'appâts avec les informations visées au point 5.3 du RCP (par exemple, "étiqueter les postes d'appâts aux recommandations de produits").

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [070 245 245]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. Ne touchez pas les rongeurs morts à mains nues, mais utilisez des gants ou des outils, comme des pinces, lorsque vous les retirez. Emballez les rongeurs tués dans un sac en plastique et retirez-les comme déchets.

L'utilisation de gants est recommandée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Magasin verrouillé.

- Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

- En cas d'emballage courant pour souris et rats, pour les utilisateurs non professionnels, la taille maximale de l'emballage est de 150 g.